

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de SARCELLES  
Canton de MONTMORENCY  
Commune de MONTMORENCY

CDVCT

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°107.2025  
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE  
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

**4 RUE NOTRE DAME**

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**VU** la demande de l'entreprise DA-STPE 20 avenue du Fief parc d'activité des Bethumes – 95310 SAINT- L'AUMONE pour le compte de la ville

**CONSIDÉRANT** que les travaux de comblement d'une galerie ne permettent pas d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

**A R R Ê T E**

**Du lundi 31 mars au mercredi 23 avril 2025**

**4 RUE NOTRE DAME**

**Article 1 :**

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise de chantier délimitée par un balisage réglementaire, des deux côtés de la voie.

En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères, l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ses propres moyens des points de regroupements.

Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autres revêtements de finition, devront être réalisés durant la période du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier.

Un cheminement piéton sera sécurisé et entretenu par l'entreprise.

La vitesse sera limitée et affichée à 30 km/h.

**Article 3 :**

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieux indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

**Article 4 :**

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise DA-STPE 20 avenue du Fief parc d'activité des Bethumes – 95310 SAINT- L'AUMONE pour le compte de la ville.

**Article 5 :**

M. le Commissaire de Police,  
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,  
M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,  
M. le Chef de Service de la Police Municipale,  
M. le Directeur Général des Services,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Montmorency, le 24/3/2025.



**Jean-Pierre DAUX**  
Adjoint au Maire  
Délégué aux transports, à la voirie et aux télécommunications



## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803002190



N° 14024\*01

### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : DEQUATRE Prénom : Rodolphe  
Dénomination : DA - STPE Représenté par : .....  
Adresse Numéro : 20 Extension : ..... Nom de la voie : avenue du Fief  
Parc d'Activité des Bethunes  
Code postal 9 5 3 1 0 Localité : ST OUEN L AUMONE Pays : France  
Téléphone 0 1 3 4 2 1 9 3 2 4 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :       
Courriel : secretariat@stpevotp.fr

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : COMMUNE DE MONTMORENCY Prénom : M. ROUILLER  
Adresse Numéro : 2 Extension : ..... Nom de la voie : AVENUE FOCH  
Code postal 9 5 1 6 0 Localité : MONTMORENCY Pays : FRANCE  
Téléphone 0 1 3 9 3 4 9 8 6 3 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :       
Courriel : crouiller@ville-montmorency.fr

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro : 4 Extension : ..... Nom de la voie : Rue Notre-Dame  
Code postal 9 5 1 6 0 Localité : MONTMORENCY

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : Terrassement et comblement d'une galerie en béton  
N° de chantier délivré par la Collectivité <sup>(9)</sup> : .....  
Date prévue de début des travaux : 3 1 0 3 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2 0

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 2 0 Date de début de réglementation 3 1 0 3 2 0 2 5  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue       
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)     

<sup>(9)</sup> N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers   
poids lourds

Stationner

véhicules légers   
poids lourds

Dépasser

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....  
.....  
.....

Autres prescriptions :

**Autorisation de stationnement au droit des véhicules de l'entreprise exécutant les travaux**

.....  
.....

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal     Localité : ..... Pays : .....

Téléphone         Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : .....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **ST OUEN L AUMONE**

Le : **1 8 0 3 2 0 2 5**

Nom : **JOBIN** Prénom : **Nathalie** Qualité : .....

